



# Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint-Macaire – [saintmacaire.fr](http://saintmacaire.fr) – N°57 Octobre 2015

## Le mot du maire

L'Assemblée nationale a voté le 7 août 2015 la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Après le redécoupage des cantons et des régions, déjà évoqué dans le Mercadiou de janvier 2015, les communautés de communes sont maintenant directement concernées. Les collectivités de moins de 15 000 habitants, ce qui est notre cas, vont être amenées à fusionner avec un territoire voisin. Les compétences des communautés de communes seront progressivement renforcées selon un calendrier établi.

La communauté de communes des Coteaux Macariens, calquée sur notre ancien canton, n'a pas démérité. Née en 2003, de la volonté du législateur, elle a rassemblé 14 communes qui n'avaient jusque-là que timidement commencé à travailler ensemble. L'enfance-jeunesse a été une priorité des élus avec de multiples réalisations : construction d'une maison de la petite enfance, mise en place d'une halte-garderie itinérante, d'un relais d'assistantes maternelles mais aussi financement des centres de loisirs associatifs et d'animations estivales dans le cadre de CAP 33. D'autres compétences lui ont permis d'assurer l'entretien des bords de route, des ruisseaux mais aussi d'avoir la responsabilité de l'accueil et du développement touristique. La dissolution obligatoire des deux syndicats des sports (Pian/Saint-Macaire et Verdélais/Saint Maixant/Semens) l'a obligée à reprendre la gestion d'équipements obsolètes qu'elle a rapidement reconstruits (pôle sportif intercommunal et vestiaires du stade de Verdélais). Au final en 12 ans le travail n'a pas manqué pour les élus et les agents impliqués dans ces projets.

Aujourd'hui le législateur considère, non sans raison, qu'il faut élargir les communautés de communes à la taille des bassins de vie afin de mieux prendre en compte les besoins des habitants. Nous avons d'ailleurs constaté, à notre échelle, la difficulté de mener à bien de nouveaux projets pour des raisons techniques et financières. Sont envisagées, dans notre secteur, des communautés de communes à même de disposer de ressources, d'expertise, et donc capables de s'organiser de façon cohérente, dans l'intérêt des populations, et ce malgré la proximité de la puissante métropole bordelaise.

Le Conseil municipal est unanime à souhaiter une fusion avec la communauté de communes du Sud-Gironde dont le chef-lieu est Langon. Nous sommes déjà associés par l'intermédiaire de différents syndicats intercommunaux qui concernent la collecte et le traitement des déchets, le transport scolaire, les gens du voyage, l'aménagement et la mise en valeur du territoire (SCOT, Pays des Rives de Garonne) et par des conventions permettant l'épuration de nos eaux usées, l'instruction des permis de construire... La proximité géographique, les déplacements quotidiens de nos habitants, l'économie s'imposent aussi à nous. Les 6 délégués Macariens au Conseil communautaire ont d'ailleurs voté récemment dans ce sens. Le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet lundi 19 octobre aux élus de la CDCI retient aussi cette solution.

Les discussions avec nos voisins de la rive gauche pour préparer cette union vont bientôt débuter, nous organiserons en début d'année une réunion publique pour évoquer ensemble l'avenir de nos territoires. L'identité Macarienne, forte de son histoire et de son patrimoine, de la vitalité de ses associations, nous permettra de prendre notre place, je n'en doute pas, dans la nouvelle entité.

*Philippe Patanchon*

# INFOS MAIRIE

---

## L'ÉCOLE FAIT PEAU NEUVE !

D'importants travaux ont été réalisés durant l'été pour que les petits écoliers de la maternelle puissent bénéficier dès la rentrée d'une école toute prête à les accueillir avec ses huisseries et volets roulants intégralement renouvelés. Isolation thermique et phonique étaient bien sûr la priorité de ce chantier mais le choix de couleurs harmonieuses et gaies correspond également à une volonté esthétique de redonner un petit coup de pep's à l'ensemble qui commençait à être vieillissant. Un résultat réussi et apprécié des usagers, petits et grands. Les travaux se poursuivront dès le printemps prochain pour permettre à l'école élémentaire de bénéficier des mêmes aménagements.

L'ensemble des travaux représente une enveloppe totale de 281 550 €.





# INFOS MAIRIE



## SEPT ANS D'ENGAGEMENT POUR LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE, DANIELLE PEMPTROIT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le 25 août 2015 au matin, Danielle Pemptroit nous a quittés. Vous l'avez sans doute croisée promenant son chien dans les rues de Saint-Macaire. Installée d'abord Allée de Tourny, elle avait déménagé Allée des Tilleuls, se rapprochant de la mairie où elle se rendait fréquemment.

Danielle est arrivée à Saint-Macaire au milieu des années 2000, en provenance de Normandie, pour se rapprocher de son fils Christophe, installé dans notre cité. Cadre de santé en retraite, militante socialiste de toujours, elle s'est rapidement investie dans la vie associative et deviendra ensuite présidente d'Ardilla.

Lorsqu'en 2008, nous préparons avec Vincent Cosson la liste pour les élections municipales, c'est tout naturellement qu'elle nous rejoint et repart bien sûr en 2014. Très ouverte aux autres, constante dans l'engagement communal et intercommunal, bonne vivante, aimant lever son verre et plaisanter, elle s'intègre rapidement. Sa personnalité déclenche épisodiquement des étincelles, elle est directe, parfois un peu maladroite.

La liste est longue des sujets qui l'intéressent et pour lesquels elle dépense beaucoup d'énergie mais je retiendrai avant tout sa fibre sociale, son humanité. Elle met en œuvre des actions en faveur des personnes âgées et s'implique à la maison de retraite, elle consolide le service des aides ménagères en favorisant son intégration au réseau départemental, elle est en contact régulier avec les assistantes sociales et la mission locale pour aider les familles en difficultés et les jeunes désorientés, elle aide les locataires à lutter contre l'insalubrité de leurs logements, elle n'hésite pas à mettre en place une permanence en mairie, à rencontrer les Macariens, chez eux, ou dans la rue, pour apaiser les tensions de voisinage. Elle venait, il y a quelques semaines, de prendre en charge la gestion des chalets d'urgence, installés par la communauté de communes à Saint-Maixant. A cet engagement quotidien, elle ajoutait son grain de sel au fleurissement de la ville et bousculait de temps à autre les services techniques. Enfin, elle ne manquait jamais de se mobiliser à toutes les élections, avec beaucoup d'abnégation, derrière les candidats socialistes.

Au fil des mois et des années de collègue elle est devenue amie, je savais pouvoir compter sur elle bien au-delà de son engagement d'élue, Danielle va beaucoup nous manquer.

Philippe Patanchon

## DEUX NOUVEAUX ÉLUS

Consécutivement au décès de Danielle Pemptroit et à la démission de Magali Lavalette qui rejoint l'équipe du secrétariat de mairie, deux nouveaux élus siègent depuis le mois de septembre au Conseil Municipal : Arlette Cambillau, 70 ans, pharmacienne et Stéphane Lhomme, 48 ans, responsable d'association, tous deux bien connus pour leur engagement professionnel et pour la cité de Saint-Macaire.



## AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE



Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
de la Gironde  
Service des Procédures Environnementales

### AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUPPRESSION DU PN62 ET RÉTABLISSEMENT DE LA  
ROUTE DÉPARTEMENTALE 672

Par arrêté du Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, a été prescrite une enquête publique en vue de déterminer les parcelles et immeubles à acquérir pour permettre la suppression du PN 62 avec rétablissement de la RD 672 sur les communes du Pian sur Garonne et Saint-Macaire.

Cette enquête aura lieu du 2 au 20 novembre 2015 inclus.

Notification de ce dépôt sera faite aux propriétaires concernés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, par l'expropriant.

M. Hugues MORIZOT, chargé de mission en aménagement et développement économique des territoires, est nommé commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. MORIZOT, M. Patrick REBEYROL est désigné en qualité de suppléant.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les conditions suivantes :

#### Mairie du Pian sur Garonne

le lundi 2 novembre de 9h00 à 12h00  
le vendredi 20 novembre de 14h00 à 17h00

#### Mairie de Saint-Macaire

le lundi 9 novembre de 14h00 à 17h00  
le samedi 14 novembre de 9h00 à 12h00

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, prendre connaissance du dossier d'enquête parcellaire dans les mairies précitées et consigner, s'il y a lieu, leurs observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit aux maires qui les joindront aux registres ou au commissaire enquêteur à la mairie de Pian sur Garonne, siège de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport établi par le Commissaire Enquêteur, sera transmis avec le dossier d'enquête dans un délai de 30 jours à M. le Préfet de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales, Cité

#### PUBLICITE COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que :

"LES PERSONNES INTERESSEES AUTRES QUE LE PROPRIETAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTHEOSE D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RECLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRIANT DANS UN DELAI D'UN MOIS A DEFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRECITES, DECHUES DE TOUS DROITS A L'INDEMNITE".



## RECENSEMENT de la population 2016



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! **IL A LIEU DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016.**  
Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

### LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

### LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 3,4 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

### LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,  
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**



Insee & votre commune



# A LA RENCONTRE DE...

## ...L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Nomination de Delphine Murzeau au grade de rédacteur, départ à la retraite de Josiane Cazenave, arrivée de Magali Lavalette au poste d'adjoint administratif... Beaucoup d'événements qui ont quelque peu revisité l'organisation du secrétariat de mairie, nous donnant l'occasion d'aller à la rencontre de nos 3 drôles de dames pour mieux les connaître et faire le point sur leurs missions respectives.



**Delphine Murzeau**, 41 ans, arrive à la mairie de Saint-Macaire il y a maintenant 12 ans comme adjoint administratif principalement en charge du CCAS et de la comptabilité, sa formation d'origine. Elle devient secrétaire de mairie en 2009,

fonction qui recouvre de multiples missions. Tout d'abord la gestion des ressources humaines : pas seulement chef d'équipe du secrétariat, Delphine est aussi en charge des différentes équipes des services communaux et garante de leur bon fonctionnement. Sa récente nomination au grade de rédacteur renforce d'ailleurs grandement la dimension encadrement de cet aspect de sa fonction. Un autre volet important est celui de la mise en application des délibérations du Conseil c'est-à-dire l'organisation et le suivi de tout ce qui permet à une décision de prendre vie : par exemple pour les travaux, la confection des dossiers de demande de subventions, demandes d'autorisations administratives liées aux différents projets et dans une 2<sup>ème</sup> phase le lancement des consultations d'entreprises en vue de la passation des marchés publics. Ajoutons à cela le traitement des actes d'urbanisme, la gestion du domaine public de la commune, la gestion des élections ainsi que celle du cimetière – avec, bien sûr, au préalable l'élaboration

et le suivi du budget de fonctionnement et d'investissement - et l'on comprendra que la mission de secrétaire de mairie est aussi vaste et pluridimensionnelle qu'exigeante. C'est d'ailleurs dans cette diversité, avec tous les imprévus que cela génère, que réside pour Delphine le principal attrait de sa fonction « jamais monotone, bien moins cloisonnée que dans les communes plus importantes, ce qui nous permet de faire des choses très différentes dans une journée. Si l'on peut regretter parfois de manquer de temps pour aller plus à fond dans la gestion d'un dossier en particulier, il est très enrichissant d'aborder de très nombreux domaines, avec une multiplicité d'interlocuteurs ». Quant à son village c'est en juillet/août que Delphine le préfère dans cette période où il accueille de nombreuses festivités et, avec elles, des gens venus d'ailleurs, d'autres horizons...



**Agnès Pasqueron**, 41 ans, rejoint la mairie en 2009 pour reprendre le poste de Delphine après avoir occupé pendant plusieurs années des postes de secrétariat dans des entreprises privées.

Elle répond à une annonce et convainc rapidement les 4 élus qui la reçoivent de son dynamisme et de sa motivation. Ses nouvelles fonctions lui permettent d'aborder des domaines jusque là inexplorés professionnellement, ce qu'Agnès vit comme un challenge enrichissant lui permettant d'amplifier son expérience. Une grande partie de son temps est absorbée par la gestion du service d'Aide à domicile dans tous ses aspects : gestion du planning des intervenants - actuellement au nombre de 6 pour un total de 26 bénéficiaires sur la commune – paye, contrats, préparation et suivi du budget.

## A LA RENCONTRE DE...

Mission qui revêt une dimension humaine importante et demande une assez grande réactivité quand il s'agit notamment de remplacer en urgence un agent absent. L'autre volet, tout aussi important, est celui de la gestion du CCAS, le service d'aide aux personnes en difficulté. En relation étroite avec le travail des assistantes sociales, il s'agit de permettre la mise en place financière des décisions d'aide prises par la commission dédiée, présidée par le Maire et composée de 14 personnes dont 7 élus. Agnès est également responsable au quotidien de la mise à jour du site internet, permettant aux administrés d'avoir accès à l'actualité de la commune en temps réel et de l'Esclapote, drôle de nom pour désigner la pige de la presse, c'est-à-dire la sélection d'articles concernant plus ou moins directement la commune. Enfin elle partage avec Magali Lavalette la responsabilité de l'accueil physique et téléphonique.

Comme Delphine, Agnès apprécie la grande diversité de ses missions qui tient l'équipe à l'écart de toute routine. Elle explique avoir pris plaisir à s'atteler à des missions nouvelles, parfois complexes mais toujours enrichissantes. Elle apprécie la vivacité culturelle du village, capable de générer des événements aussi différents qu'une grande fête médiévale - organisation qui lui a d'ailleurs fait découvrir les joies du bénévolat - une incontournable fête de la musique ou des événements plus artisanaux ou confidentiels comme un festival de clowns ou de musique. « J'aime l'idée de pouvoir passer en un clin d'œil du théâtre à la musique, qu'il y en ait pour tous les goûts, que chacun puisse piocher ce dont il a envie quand il en a envie... ».

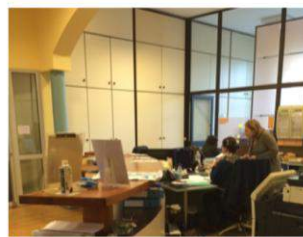


**Magali Lavalette**, 43 ans, a rejoint l'équipe en septembre après de nombreuses années passées principalement dans des postes de management d'équipes dans le privé. C'est le rôle d'élu qui lui a fait découvrir

la véritable dimension de service public que revêt la fonction d'adjoint administratif.

Sa mission s'articule autour de 4 grands pôles. Tout d'abord, en partage avec Agnès l'accueil physique et téléphonique du public répondant à des demandes très diversifiées : démarches administratives, recherches, informations... Une partie comptabilité importante notamment pour tout ce qui concerne la facturation cantine et garderie, en lien avec les acteurs concernés. Une partie gestion des ressources humaines avec la gestion des payes du personnel de la commune, la rédaction des arrêtés (contrat) des nouveaux arrivants et des remplaçants ainsi que le suivi des congés, des arrêts maladie et accidents de travail. Et enfin un volet état civil regroupant les demandes de cartes d'identité, actes de naissances et de décès, de duplicatas de livret de famille ou encore la préparation des mariages et baptêmes républicains.

Tout comme ses collègues, Magali apprécie la polyvalence de son métier et d'être sollicitée pour des demandes très variées ce qui demande une importante flexibilité et beaucoup de réactivité. « J'aime la dimension service de ma mission, j'éprouve beaucoup de satisfactions à être un rouage facilitateur pour les usagers et à débloquer des situations parfois complexes grâce à la recherche d'informations ». Magali apprécie tout particulièrement son village quand elle le retrouve après l'avoir quitté pour quelques temps, avec ses visages familiers et ses moments rituels avec son « petit cercle d'amis ».



Si Delphine, Agnès et Magali ont des profils et des parcours différents, elles sont toutes trois animées par une grande curiosité intellectuelle,

conscientes de l'importance de leur tâche, une véritable volonté d'aide à leurs concitoyens, un attachement certain à leur commune et la conscience aiguë de la valeur irremplaçable du travail d'équipe. Souhaitons leur longue route ensemble !

# L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

## ARDILLA



Après une assemblée générale tumultueuse et pleine d'interrogations, la saison des Ardill'apéros redémarre. Voici les deux prochains rendez-vous de l'association :

**Vendredi 6 novembre 2015**

**Ardill'apéro à partir de 19h00,  
salle François Mauriac St Macaire  
avec MUCH**

Meutche, muche...comme vous voudrez... un personnage, un projet... un éternel enfant qui ressort ses vieilles converse, pour aller marcher, pour sortir de son appart' ! Des petits bouts de textes, sur la vie de tous les jours, le boucher du quartier, quel temps fait-il aujourd'hui?... : des chansons plutôt courtes au tempo rapide, de la pop teintée de funk de punk de surf...dans la langue de George Harrison, un univers décalé, un zeste de 3ème degré...



Sur scène autour des compos de Sergio Vilard (guitare-chant), mister Zézé Bertrant (basse), Pierrot Perrin (guitare), Quintino Pavis (batterie) et Stéphan Buin (claviers). Entre 4 et 2 euros .

Buvette et restauration sur place  
05 56 62 27 36 – [contact@ardilla.asso.fr](mailto:contact@ardilla.asso.fr) –  
[www.ardilla.asso.fr](http://www.ardilla.asso.fr)

**Vendredi 11 décembre 2015**

**Ardill'apéro à partir de 19h00,  
salle François Mauriac St Macaire  
avec WOOD DOG HOUSE**

Wood Dog House est à la croisée de toutes les musiques folk américaines.

Le groupe ne se fixe aucune limite... des chansons ou instrumentaux du répertoire traditionnel, des incursions dans le répertoire louisianais et mexicains des USA...

Tout en cultivant un son électro-acoustique, ils vous plongent dans les multiples sonorités qui font le charme de cette musique libre et engagée.



*Les premières parties des ardill'apéros sont assurées par des formations de l'école de musique.*

**A ne pas manquer - Jeudi 17 décembre  
Les ateliers de Serge à la Belle Lurette !**



# L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

## CLUB DE L'AMITIÉ

Pour le Club de l'Amitié, les trois premiers trimestres de l'année 2015 se sont déroulés normalement suivant le programme des activités prévues.

Deux repas anniversaire ont eu lieu à la salle des fêtes de St Macaire. Pour le premier repas du mois de Mars, les participants ont pu danser sur une animation musicale assurée par **Robert et son ensemble** et, en Septembre, le troisième était animé par le groupe de chanteurs **Sandra & Philippe**. Le second repas anniversaire du mois de Juin s'est déroulé au **Music Hall Cabaret de Bergerac**. A chaque repas la convivialité entre les nombreux participants était présente, le menu délicieux et le spectacle merveilleux. Sans oublier l'apéritif-déjeunatoire à l'occasion de la Galette des Rois du mois de Janvier, très apprécié par les nombreux membres présents. Tous les mardis soirs, du mois de Mars au mois de Mai, l'organisation des huit lotos a permis aux 1160 participants de passer d'agréables soirées dans une ambiance chaleureuse et même parfois un peu bruyante. Malgré une conjoncture difficile le bilan financier reste satisfaisant. Les sorties et voyages se sont bien déroulés à la satisfaction des participants. En Avril, 55 membres ont profité de la journée shopping à Dancharia. Fin Juin début Juillet le voyage de 6 jours en Bourgogne a enchanté les 40 participants. En Septembre, la croisière sur le Douro au Portugal était jumelée avec le Club Loisirs du Ruban Bleu. 106 participants au total ont effectué cette croisière dont 28 membres du Club de l'Amitié. Pour le dernier trimestre de l'année 2015, une sortie à Bourg sur Gironde est prévue

pour le 24 Octobre avec une croisière commentée sur la Gironde jusqu'à Blaye et une dégustation au Château EYQUEM à Bayon sur Gironde. Après le déjeuner au Restaurant LE PLAISANCE à Bourg, visite guidée du Musée de la Citadelle de Bourg/Gironde. L'année se terminera, comme tous les ans, par notre Assemblée générale du mois de Décembre avec le Repas Spectacle Anniversaire du 4<sup>ème</sup> trimestre.

N'hésitez pas à venir participer à nos manifestations. Pour tous renseignements contacter : [pierregourgues@wanadoo.fr](mailto:pierregourgues@wanadoo.fr)  
Tél/Fax : 05.56.76.69.87  
Port : 06.72.59.64.78



# L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

## LES EDELWEISS



Après une saison bien remplie, nous repartons vers une nouvelle année après l'assemblée générale du 23 Octobre 2015 à la Salle François Mauriac à St-Macaire.

Nous avons continué le chemin tracé par notre ancien président Gérard Hanique et son épouse Marie-Andréa.

Le Club compte 90 adhérents.

Nous faisons toujours nos trois randonnées par semaine ponctuées de séjours de trois jours.

Cette année :

- le Littoral basque français et espagnol depuis Hendaye
- le Cirque de Gavarnie et la fameuse Brèche de Roland.
- le Cantal avec le Puy Griou et le Puy Mary

- le Parc national d'Ordesa avec nos amis basques de KMM.

-des rencontres avec les Clubs amis : Cambo les Bains (KMM), le Bouscat Bazas et Captieux.

-- Deux marches caritatives : - La Rando des Pères Noël en faveur des chiens Guides d'Aveugles

- La Rando du 1<sup>er</sup> Mai en faveur de la Ligue Contre le Cancer.

**Ces deux manifestations sont ouvertes à tout public et se dérouleront le 20 Décembre 2015 et le 1<sup>er</sup> Mai 2016 en association avec le Club de l'Amitié de St-Macaire et le Comité des Fêtes de Pian s/Garonne.**



Association Randonnées Pédestres Loi 1901  
Château de Tardes, Rue du Port Nava, 33490 Saint-Macaire

**Permanences tous les samedis de 10h à 12h**

Tél : 05 57 36 21 98 (répondeur) Port : 06 23 99 86 12 (Présidente)

Port : 06 79 17 55 02 (Secrétaire)

Courriel : [les.edelweiss@yahoo.fr](mailto:les.edelweiss@yahoo.fr)

Site : <http://lesedelweiss.jimdo.com>

« UN JOUR DE SENTIER EGAL HUIT JOURS DE SANTE »



## APE

L'Association des Parents d'Eleves est heureuse de vous annoncer les manifestations à venir :

► **Chaque vendredi de départ en vacances** aura lieu une vente à l'école. La première a eu lieu le 16 octobre et a été une belle réussite ! Merci à tous.

► Le **21 novembre** : grande soirée moules frites à la salle des fêtes (repas suivi d'une soirée dansante) pour aider au financement du voyage scolaire des CM2 à Bruxelles

► Le **6 Décembre** : Vide ta Chambre à la salle des fêtes de Saint Macaire avec petite restauration et crêpes sur place....

► Le Carnaval, cette année se passera du **18 au 20 mars**.

► Notre vide grenier est prévu le **22 Mai**.

► Nous finirons l'année par la kermesse des écoles le **24 juin**.

Venez nombreux, nous nous mettons en 4 pour récolter des fonds pour l'école et... vous faire plaisir !

Merci encore à tous nos bénévoles. Vanessa Lesne, présidente de l'APE

# L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

## JUDO CLUB

En 2000, le Club de Judo des Côteaux Macariens ouvrait un nouveau cours destiné aux tout petits : l'éveil judo. J'avais alors 4 ans et j'ai intégré cet univers avec de nombreux autres enfants. 15 ans plus tard, je suis encore au club et je prépare ma ceinture noire 2<sup>e</sup> dan. D'autres amis sont également restés : Jennifer qui est ceinture noire s'épanouit dans la compétition. Clément, qui est également compétiteur suit actuellement une formation afin de pouvoir obtenir un diplôme lui permettant d'enseigner ! D'autres encore ont arrêté pour diverses raisons, telles que les études par exemple, mais reviennent nous voir de temps en temps, comme Teva ou Franck. Chaque personne vient pour pratiquer le judo avec plaisir et avec des objectifs personnels : compétition ou loisir, suivre des formations pour ensuite pouvoir enseigner, le simple plaisir de progresser en passant les grades jusqu'à la ceinture noire et au-delà ; le club permet tout ça et pour tous les âges !

Le club accueille également les adultes et a développé plusieurs disciplines telles que le Taïso. Ce cours a pour but de s'entretenir et s'améliorer physiquement. Il est en effet un mélange idéal entre renforcement musculaire, assouplissement, coordination corporelle et relaxation. Il exclut toute forme de combat et il n'est donc pas question de compétition. Rémi et Gauthier animent avec beaucoup de convivialité (mais aussi d'exigence) les cours de Taïso et de jujitsu le mardi et le jeudi.

Afin de toucher un public encore plus large, la Fédération Française de judo a créé une nouvelle discipline, le MJA (Mixed Jujitsu Art). Ce sport de combat dérivé du MMA (Martial Mixed Art), est un parfait mix de jujitsu traditionnel, jujitsu brésilien, boxe française, boxe anglaise et de judo. Cette activité qui se veut plus agressive garde néanmoins les valeurs du jujitsu traditionnel et se pratique donc avec toute la discipline et le respect qui en découlent. Cette discipline est ouverte à tous ; habituellement réservée aux plus de 13 ans, un cours dédié aux plus jeunes est en cours de création.

L'enseignement est encadré par Frédéric, judoka de grande expérience qui prépare actuellement sa 3<sup>e</sup> dan, grand amateur de sports de combats et spécialiste en jujitsu brésilien, et Franck tout nouveau professeur de cette année qui enseigne le judo mais qui est très polyvalent, aussi bon au judo qu'au jujitsu brésilien et très apprécié des petits comme des grands.

N'hésitez pas à venir nous voir, les deux premiers cours sont gratuits ! Nous avons une super équipe de professeurs, bénévoles ou professionnels ! Venez pour vous dépenser, venez pour progresser et rigoler !

Tous les horaires figurent sur le site internet : <http://judocoteauxmacariens.clubeo.com>  
Antoine Michi, secrétaire du club, et toute l'équipe...





# L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

## LANGU'ON A FAIT SA RENTREE !



Voici ci-après les cours mis en place cette année au 2 cours Victor Hugo à Saint-Macaire

| DES COURS D'ANGLAIS POUR ADULTES ET JUNIORS (en grisé)                                                                                      |                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                   | ESPAGNOL                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LUNDI                                                                                                                                       | MARDI                                                                          | MERCREDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | JEUDI                                                                                                             | ADULTES                                                                                                                                                                                                         |
| <b>15h-16h</b><br>Intermédiaire +<br><b>16h-17h</b><br>Intermédiaire<br><b>17h30-18h30</b><br>Elémentaire +<br><b>18h30-19h30</b><br>Avancé | <b>17h30-18h30</b><br>Pré-intermédiaire<br><b>18h30-19h30</b><br>Intermédiaire | <b>14h45-15h45 <i>nouveau !</i></b><br>Atelier des petits<br><b>15h45-16h45 ou 17h-18h</b><br>Cours semi-particuliers<br>collégiens-lycéens (Renfort de<br>l'écrit, grammaire)<br><b>18h00-19h00</b><br>Conversation junior (pratique de<br>l'oral)<br><b>19h45-20h45</b><br>Elémentaire<br><b>20h45-21h45</b><br>Intermédiaire | <b>17h30-18h30</b><br>Conversation<br>adultes<br><b>18h30-19h30</b><br>Confirmé<br><b>19h30-20h30</b><br>Débutant | <b>Lundi</b><br><b>18h45-20h00</b><br>Débutant<br><b>mardi</b><br><b>17h45-19h00</b><br>Elémentaire<br><b>Merc</b><br><b>17h45-19h00</b><br>Intermédiaire<br><b>Jeudi</b><br><b>18h45-20h00</b><br>Conversation |

Attention : les cours sont assurés pour un minimum de trois élèves et un maximum de huit. Tarifs\* : 33 euros d'adhésion + 8 € la séance d'1 heure (x 32) ou 10 € la séance d'1 heure 15 (x 26).

Pour les cours semi-particuliers collège et lycée : 70€ la session de vacances à vacances  
*(\*conditions particulières pour les multi-inscriptions et pour les Non Imposables)*

Inscriptions possibles toute l'année dans la limite des places disponibles.

Tel : 05 56 76 32 37

E-mail : [langu-on@wanadoo.fr](mailto:langu-on@wanadoo.fr)

Association Langu'On, 2 place du Mercadiou, 33490 Saint Macaire

[www.langu-on.asso.fr](http://www.langu-on.asso.fr)

<http://langu-on.blogspot.com>

## LE PRIEURÉ PROPOSE

### De la danse

-6/8 ans, animation Marjorie,  
tous les lundis de 16h30 à 17h40  
 -- 9/10 ans, animation Marjorie,  
tous les lundis de 17h45 à 18h45  
 -11/15 ans, animation Eva,  
tous les mercredis de 18h15 à 19h30

**Du théâtre enfant**, animé par Jeanne et Isabelle, le mercredi de 17h à 18h.

**Du scrabble adulte**, responsable Mme Mezzamegoud, tous les lundis à partir de 14h.



### Tarifs

Danse et théâtre :  
30 euros par an.  
 Scrabble : 10 euros  
d'adhésion par an.

### Contacts

Marjorie : 06 14 42 45 26

Jeanne : 06 86 35 31 91

Eva : 06 84 12 57 97

Isabelle : 06 51 51 42 00

Mme Mezzamegoud : 06 87 38 84 78

# L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

## JOURNÉE MÉDIÉVALE



65 ! c'est le nombre de personnes qui ont collaboré à la Journée médiévale du 22 août.

Une famille éphémère a ainsi rassemblé bénévoles chevronnés de l'ancienne équipe et nouveaux, jeunes et vieux, enfants et adolescents...pour faire plaisir à d'autres.

Dès septembre 2014, une équipe plus restreinte s'était créée autour de l'organisation d'un vide grenier, histoire de tester sa capacité à réussir un petit événement. Essai transformé ! Nous avons donc rapidement déterminé les bases du projet 2015. Une seule journée, un budget plus modeste, un recentrage sur le cœur de ville et un public privilégié : les familles résidant en proximité. De ces choix a découlé une nouvelle conception de la fête, plus participative, plus « marché », avec le souci de la baisse des revenus dans les familles. Ainsi, nous avons totalement investi la place du Mercadiou, le grand banquet est devenu un petit banquet (!), avec des animations déplacées sur la scène centrale etc. Le changement s'est fait avec notre ami Chris Biard,

qui a été investi de la responsabilité de metteur en scène, et nous n'avons eu qu'à nous réjouir de cette décision ! Chris est de Frontenac et pour les autres prestataires, nous sommes allés chercher chaque fois que c'était possible les compétences locales : artistes, communication, imprimerie, conception de l'affiche, fourniture des boissons et des denrées alimentaires.

Le résultat a été là avec les beaux spectacles de la Compagnie Mandalas et des Compagnons, les déambulations musicales et les numéros d'Antoine Boissereau et Christelle Dubois. Et du monde dès le spectacle du matin ! Nos amis de Sport en milieu rural, responsables des jeux, nous ont dit s'être régalés de l'ambiance. Le bal a été un vrai succès ! Merci à Madame Pluie qui nous a épargnés toute la journée et ne s'est autorisé que quelques « pissades » après le repas. Bien sûr, nous avons déjà pointé toutes les faiblesses de l'organisation : arrivée pas assez musicalisée vers la place, mise en valeur insuffisante des façades, cuisson des lentilles, etc. Nous ne pouvons que progresser ! Il y a également un déficit que nous allons combler sur notre fonds associatif.

Mais il faut revenir sur la belle aventure entre bénévoles. Le travail accru en commissions a porté ses fruits : décisions justes, économie de moyens, accueil de personnes nouvelles. Du fait du passage à une journée, nous avons pu réaliser le rangement le dimanche matin (hors ce qui restait à faire pour les employés municipaux) et finir par un magnifique repas en commun.....avant départ pour la sieste ! Bref, beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Nous savons que des personnes ont été déconcertées ou déçues par le retour à une organisation plus modeste, et nous pouvons les comprendre. Mais il a été clair lors de notre bilan du 1<sup>er</sup> octobre que nous allons continuer dans la direction prise cet été. Et bien entendu, l'équipe sera ouverte dès cet automne à de nouveaux bénévoles.

La présidente  
Alice Monier

**Attention ! Assemblée générale le vendredi 13 novembre à la salle des fêtes.**

# COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

---

## CONSEIL DU 28 MAI 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le 28 mai 2015 en présence de 18 élus.

Absent excusé : Cédric Bruté de Rémur (procuration de vote donnée à Michel Guindeuil).

La séance est ouverte à 21h.

Secrétaire de séance : Corinne Vasquez.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 9 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

### **Mission d'assistance à la gestion du service d'eau potable**

Le Maire présente au Conseil municipal la mission d'assistance à la gestion du service de l'eau, demandée au Conseil départemental afin d'établir le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2014 pour un montant TTC de 1225,00€.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission au Conseil départemental et donne pouvoir au Maire de valider cette mission.

### **Tarif cantine**

La dernière hausse du prix du ticket ayant eu lieu en 2012 avec 3 tarifs en fonction du quotient familial, le Maire propose une augmentation de 0,10 € par tranche à compter du 2 septembre 2015.

T1 - 2,20 € (quotient de 0 à 450)

T2 - 2,70 € (quotient de 451 à 1000)

T3 - 3 € (quotient de 1001 et +)

Le prix du repas servi aux adultes augmente de 10 centimes d'euro. Il passe à 4,20 €.

Le coût réel d'un repas (en comptant le personnel, les fluides...) se situe entre 8 € et 9 €. La commune prend donc à sa charge une grande partie de ce montant.

Proposition votée à l'unanimité.

### **Tarif droit de place**

Il concerne essentiellement le marché du jeudi matin.

La dernière délibération sur le sujet date de 2002, il s'agit d'arrondir les montants pour faciliter le paiement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réviser le prix du droit de place et d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 les tarifs suivants :

1,00 € pour un emplacement n'excédant pas les 3 mètres de long,

2,00 € pour un emplacement n'excédant pas les 6 mètres de long,

5,00 € pour un emplacement à titre occasionnel,

16,00 € pour un emplacement concernant les camions d'outillage.

### **Admission en non valeur**

Il s'agit de dettes créditées à la commune par décision de justice, les particuliers concernés ne pouvant les honorer : 5041,06 € cumulés entre 2011 et 2013.

Unanimité du Conseil municipal.

### **Convention radio entre 2 mers (98,4MHz)**

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de convention adressée par Radio Entre 2 Mers concernant l'annonce de communiqués de la commune et d'associations à but non lucratif de notre territoire. Il s'agit de permettre à nos associations de présenter leurs diverses manifestations sur les ondes.

Le coût s'élève à 0,30 €/habitant soit 648,90 €/an. Les associations seront informées de cette possibilité et le Maire propose de faire un essai sur une ou deux années.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat,

- d'attribuer une subvention de 648,90 € à Radio Entre 2 Mers qui sera inscrite au budget de la commune 2015 au compte 6574 « subvention ».



# COMPTE-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

---

## **Adhésion association carrières et falaises 33**

Alain Falissard propose que la commune adhère à l'association girondine des territoires impactés par les cavités souterraines et mouvements de terrains dénommée AGTICM. Cette association a pour objet de se concerter et de mutualiser les moyens et les compétences pour bâtir une politique contractuelle cohérente de prévention des risques naturels liés à la présence des cavités souterraines et falaises.

Le montant de la cotisation est fixé à 0,20 € / habitant soit 432,60 € par an.

Pour représenter la commune dans les instances de l'association, il convient de désigner un délégué référent : Alain Falissard et deux délégués suppléants : Joël Baudet et Daniel Boulineau.

Unanimité du Conseil municipal.

## **Demande de subvention auprès de la DRAC**

Une demande de subvention peut être déposée auprès de la DRAC pour financer le bureau d'études qui réalisera la transformation de la ZPPAUP en AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine). Elle s'élèvera à 50 % du montant de l'étude. Le Maire précise qu'un comité de pilotage sera créé avec des élus et des particuliers.

Unanimité du Conseil municipal.

## **Travaux de l'église préalables à l'installation des orgues : lancement de la consultation**

Les travaux seront ciblés en accord avec la DRAC. La consultation des entreprises sera lancée en juin 2015 et le choix des entreprises se fera début août. Les travaux commenceront fin septembre/début octobre.

La première tranche sera subventionnée par la DRAC à hauteur de 40% du coût HT.

Le Maire précise que des subventions complémentaires seront sollicitées auprès de la Région et du Département.

Unanimité du Conseil municipal.

## **DECISIONS DIVERSES**

Travaux cuisine : climatisation de la réserve des produits secs.

Vincent Cosson quitte la séance.

2 devis sont proposés : 4700 € HT et 4234 € HT  
Vote pour à l'unanimité pour le moins disant (entreprise Cosson).

Vincent Cosson revient pour la suite de la séance.

Faucardage

Le Maire explique que la CDC en charge de cette compétence (entretien du bord des routes communales) souhaite interroger les Conseils Municipaux sur le maintien ou non de ce service en régie. Une étude approfondie du coût du service a établi la pertinence de conserver le système actuel. Tous les documents l'attestant sont à la disposition des élus intéressés.

Vote à l'unanimité pour le maintien en régie par la CDC.

Décision Modificative du Budget

Le Maire informe le Conseil municipal que des ouvertures de crédit doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et fonctionnement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces inscriptions budgétaires. Ci-joint décisions modificatives n°1 et n° 2.

- Rampe d'accès handicapés à l'école :

5 244,22 € TTC

- Achats de 2 coffrets électriques (prises + rallonges) à l'entreprise Laporte, nécessaires aux manifestations de la commune :

3 253,20 € TTC

# COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

---

- Une plate-forme doit être installée dans la salle des fêtes pour accéder aux combles : devis de l'entreprise Dubergey : 1 375,70€ TTC
- Réparation du portique en bas des remparts : 1 377,60 € TTC
- Climatisation réserve restaurant scolaire : 5 080,80€ TTC
- Réparation embrayage et entretien du tracteur des services techniques (par l'entreprise Chambon) : 4 162,72 € TTC
- Augmentation du compte 1641 : 20 494,24 € TTC
- Association radio entre deux mers : 648,90 €
- Association Comité des fêtes : 1 440,00 €
- Admission en non-valeur : 5 041,06 €
- Diminution du 022 – dépenses imprévues en fonctionnement pour : 7 129,96 €

## Convention recrutement

Une convention a été établie pour l'embauche de 2 emplois aidés 20 h/semaine pour 6 mois afin de renforcer les services techniques. Ces emplois sont subventionnés à hauteur de 70%. Ils débiteront le lundi 1er juin 2015.  
Unanimité du Conseil municipal.

## Inter village

Jean-Loup Dutreuilh informe que l'inter village aura lieu les 27 et 28 juin 2015 à St Macaire du Bois. Un bus des Cars Olivier sera affrété pour un devis de 1440 € pour les 2 jours, trajet + chauffeur. Le Comité des Fêtes porte le projet. Jean-Loup Dutreuilh demande si la commune peut allouer une subvention exceptionnelle au Comité pour financer le transport.  
Unanimité du Conseil municipal.

## **DIA :**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Souquet 43 et 45 cours de la république.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Le Maire informe :

- qu' à l'issue d'une consultation, l'entreprise Chubb a été retenue pour installer un nouveau

système de sécurité incendie dans la salle des fêtes

- que suite à une pétition des riverains du cours de la république, fortement incommodés par le comportement de nouveaux locataires, une réunion a eu lieu en mairie le mardi 26 mai 2015 en présence de leurs représentants, d'élus et d'un des propriétaires concernés. L'objectif était de faire le point de la situation et des démarches entreprises par la commune pour mieux coordonner les services sociaux et de gendarmerie.

Florence Lassarade annonce la date d'inauguration de la bibliothèque médiathèque Robert Escarpit, le 12 juin à 18 h, et distribue l'invitation à tous les élus.

Danièle Pemptroit, déléguée au SIPHEM, annonce que ce territoire est labellisé à énergie positive et que des groupes de travail vont être mis en place pour atteindre cet objectif. Ayant assisté à l'assemblée générale de la Mission locale, elle signale que 182 jeunes de 18/21 ans sont concernés dans notre CDC, 47 Macariens sont inscrits. Le nouveau dispositif, Garantie Jeune va se mettre en place, il permettra aux bénéficiaires de disposer d'un accompagnement social, professionnel, médical.

Joël Baudet a participé à la dernière commission tourisme de la CDC qui annonce l'installation imminente de la nouvelle signalétique (fin juin 2015).

Isabelle Buin-Bourjalliat précise que le journal municipal (Le Mercadiou) est finalisé, il peut être distribué ce week-end (6 et 7 juin). Il permettra aux Macariens de découvrir le programme des manifestations estivales, particulièrement riche cette année.

Alain Falissard informe que les travaux de restauration du Rempart Rendesse ont débuté et que les travaux de voirie, permettant la réalisation d'un « tourne à droite » sur la RD 1113 en provenance de Langon pour accéder à la rue Burdeau, devraient démarrer entre le 22 et 29 juin 2015.

# COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

---

## CONSEIL DU 23 JUIN 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le 23 Juin 2015 en présence de 16 élus. Absents excusés : Alain Falissard (procuration à Vincent Cosson), Joël Baudet, Corinne Vasquez (procuration à Christian Alis).

La séance est ouverte à 21h.

Secrétaire de séance : Delphine Tach.

Le compte rendu du 28 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

## Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)

Le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée départementale lors du vote du Budget Primitif 2015.

La réunion des maires du canton de l'Entre Deux Mers du 21 Mai 2015, présidée par Monsieur Moreno et Madame Agullana, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 25 081,98 euros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2015 les opérations suivantes :  
Modernisation de voirie,  
Chemin de Tivoli, de la rue de la Fontaine du Thuron jusqu'au 1<sup>er</sup> portique (renforcement de chaussée, revêtement, et implantation d'un plateau ralentisseur)  
Chemin du Port, du 1<sup>er</sup> portique jusqu'à la rue du Port (renforcement de chaussée et revêtement). Soit un montant total estimatif de 61 165,29 € HT (soit 73 398,35 € TTC).

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 25 081,98 € au titre de la voirie
- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :  
par emprunt, pour 36 083,31 €  
par autofinancement pour 12 233,06 €

## Convention entre la Communauté de Communes du Sud Gironde et la Commune de Saint-Macaire concernant le service commun d'instruction des ADS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 29 Janvier 2015 relative à la proposition de la communauté de communes du Sud gironde concernant la mise en place d'un service commun d'instruction des ADS.

La convention définitive proposée par la communauté de communes du Sud gironde a pour objet de définir des modalités de travail commun entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes et le service instructeur de la CdC, placé sous la responsabilité de son Président.

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations (Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb), permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, permis modificatifs), déposées durant leur période de validité, hormis les certificats d'urbanisme informatifs (CUa).

Une participation financière sera demandée à la Commune. Le coût unitaire par acte est le suivant :

- 144 € pour un permis de construire
- 58 € pour un certificat d'urbanisme « b »
- 101 € pour une déclaration préalable



# COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

---

173 € pour un permis d'aménager  
116 € pour un permis de démolir  
101 € pour un permis modificatif

Une facturation bimestrielle sera adressée aux communes adhérentes. Afin de maintenir l'équilibre budgétaire du service, une actualisation des prix pourrait être faite si besoin. Un avenant à la présente convention serait alors conclu.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention concernant le service commun d'instruction des ADS et les avenants afférents
- d'autoriser le Maire à mandater les dépenses relatives à cette prestation

## **Approbation de l'avis de la CLECT – répartition des charges PLUI**

Le Maire rappelle que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie le 20 avril 2015 pour évaluer les transferts de charges liés au transfert de la compétence élaboration du PLUI. L'avis de la CLECT 2015-001 a été adopté à l'unanimité des membres présents et propose une répartition des charges liées à l'élaboration du document PLUI entre les 14 communes membres au prorata du nombre d'habitants, telles qu'elles seront définies ultérieurement.

Le Maire rappelle que le Conseil communautaire a délibéré en séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 et a approuvé par délibération n°2015-036 à la majorité des membres présents l'avis de la CLECT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'avis de la CLECT 2015-001 à l'unanimité.

## **Approbation de l'avis de la CLECT – Bâtiment ALSH Maison du Tamon**

Le Maire rappelle que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie le 20 avril 2015 pour évaluer les transferts de charges liés au transfert du bâtiment « maison du Tamon » propriété de la commune de St-Pierre-d'Aurillac pour la compétence ALSH. Elle propose une diminution de l'attribution de compensation attribuée à la commune de St-Pierre-d'Aurillac d'un montant de 667 € par an pour les charges liées au transfert du bâtiment « maison du Tamon ».

Le Maire rappelle que le Conseil communautaire a délibéré en séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 et a approuvé par délibération n°2015-039 à la majorité des membres présents l'avis de la CLECT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'avis de la CLECT 2015-002 à l'unanimité.

## **Approbation de l'avis de la CLECT – révision des attributions de compensation**

Le Maire rappelle que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie le 20 avril 2015 pour examiner la demande de révision des attributions de compensation d'une commune du territoire.

Il est rappelé que les dotations de compensation peuvent être revues (article Code du général des impôts) :

En cas de nouveau transfert des charges : évaluation par la Commission d'évaluation des charges transférées et délibérations des

# COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

---

Conseils Municipaux à la majorité qualifiée (dont commune concernée).

OU

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils Municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

La CLECT a émis un avis défavorable sur la révision des attributions de compensation. le Maire rappelle que le Conseil communautaire a délibéré en séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 et a approuvé par délibération n°2015-040 à la majorité des membres présents l'avis de la CLECT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'avis de la CLECT 2015-003 à l'unanimité.

## **Modification de la répartition du Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)**

Le Maire explique que le FPIC est un fonds national de péréquation horizontale destiné à réduire les écarts de richesse entre des ensembles intercommunaux constitués des communes et de leur EPCI (le bloc local). L'échelon pris en compte est celui de « l'ensemble intercommunal » constitué par un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Des prélèvements sur les ensembles intercommunaux favorisés alimentent le fonds de péréquation avant d'être reversés aux ensembles les moins favorisés.

Le FPIC depuis sa création augmente tous les ans. Les communes et la Communauté de communes des Coteaux Macariens en sont bénéficiaires.

Les modalités de répartition de ce fonds peuvent être fixées librement par décision prise par les deux tiers du Conseil communautaire et l'ensemble des communes membres à la majorité simple avant le 30 juin de l'année N.

La répartition du prélèvement entre l'EPCI et les communes, puis entre les communes, est alors fixée librement.

Le Maire rappelle que dans le cadre des réunions préparatoires du budget communautaire 2015, la possibilité de modifier la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avait été évoquée.

Suite au courrier de Monsieur le Préfet du 28 mai 2015, une répartition nouvelle pourrait être définie comme suit :

Communauté de communes : 39 %

Communes : 61%

La répartition entre les communes reste la répartition de droit commun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'accepter la modification de la répartition du FPIC selon les modalités de répartition libres,

**DECIDE** de modifier la clé de répartition entre la Communauté de communes des Coteaux Macariens et ses communes membres de la manière suivante :

Communauté de communes : 39 %

Communes : 61%

# COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

---

**DECIDE** de maintenir la clé de répartition entre les communes telle que proposée par le droit commun,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document pour faire valoir ce que de droit.

## **Modification des statuts de la Communauté de Communes – chapitre 4.5. Action sociale d'intérêt communautaire/compétences optionnelles**

Le Maire rappelle que suite au décret n°2014-1320 du 3 novembre 2014, une modification de la définition des temps périscolaires et extrascolaires pour les ALSH a été réalisée. Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 clarifie la définition des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires.

Les ALSH périscolaires ont lieu durant les journées avec école, incluant les accueils du matin, du midi, du soir (NAP/TAP et périscolaire préexistant) et le regroupement des NAP/TAP sur un après-midi de la semaine scolaire (décret Hamon du 7 mai 2014). En conséquence, le mercredi après-midi ou le samedi après-midi, s'il y a école le matin, devient un temps périscolaire alors qu'il relevait jusqu'alors du temps extrascolaire et donc de taux d'encadrement plus exigeants.

Les ALSH extrascolaires sont ceux ayant lieu durant les journées sans école, c'est à dire durant les mercredis et samedis sans école et les vacances scolaires.

Suite à la publication du décret du 3 novembre 2014, la Communauté de communes des Coteaux Macariens, compétente en matière d'ALSH extrascolaire et non d'ALSH périscolaire, ne peut plus continuer à gérer l'ALSH déclaré le mercredi après-midi.

Suite au travail mené en Communauté de communes des Coteaux Macariens, il est demandé aux communes de bien vouloir transférer la compétence à l'EPCI pour gérer seulement l'accueil périscolaire du mercredi après-midi, par la voie des compétences facultatives qui permettent une rédaction souple et "sur mesure" adaptée au projet de notre CDC.

Le Maire propose donc à son Conseil de bien vouloir délibérer pour modifier les statuts de la Communauté de communes des Coteaux macariens sur cette proposition :

### 4.5 Action sociale d'intérêt communautaire

*- Création et gestion des structures d'accueil en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse : multi accueil, RAM, ALSH extrascolaires.*

*Les ALSH périscolaires restent de compétence communale pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.*

*Les ALSH périscolaires du mercredi après-midi sont de compétence communautaire.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de modifier les statuts de la Communauté de Communes.

## **DIA**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les ventes : Lafleur, 2bis impasse la gravette, Blin Mussard, 1 rue Thiers, Bertacca, 2 allées de Tourny, Naud, 9 rue Burdeau et Micouleau, 16 allées de Savignac.



# COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

## DECISIONS DIVERSES

### **Création poste d'adjoint administratif 2ème classe**

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe afin de préparer le recrutement d'un agent pour remplacer le départ à la retraite d'un agent du secrétariat. En effet, la personne qui sera recrutée pourra être nommée sur le poste d'adjoint administratif 1ère classe laissé vacant au 1er octobre ou sur le poste d'adjoint administratif 2ème classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus, de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe au 1er octobre 2015, de rémunérer cet emploi sur la base du traitement correspondant à l'échelle d'adjoint administratif de 2ème classe,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document.

### **Présentation du rapport annuel du délégataire du syndicat intercommunal d'assainissement de Saint Macaire – Saint Maixant – Verdélais – Le Pian Sur Garonne**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service assainissement transmis par le syndicat intercommunal d'assainissement pour approbation par chaque commune adhérente.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité **approuve le rapport annuel du service de l'assainissement 2014.**

### **Présentation du rapport annuel du délégataire**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve le rapport annuel du service de l'eau 2014.**

### **Décision modificative du budget n° 3**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en fonctionnement et en investissement pour permettre le règlement de factures et l'inscription de recettes d'investissement (subventions).

#### Dépenses de fonctionnement

|                                                |              |
|------------------------------------------------|--------------|
| 616 - Prime d'assurances                       | + 26 500,00€ |
| 6455 - Cotisations pour assurance du personnel | - 26 500,00€ |

#### Dépenses d'investissement

|                                          |             |
|------------------------------------------|-------------|
| 2188 op 250 - cumulus mairie             | +688,22€    |
| 21318 op 150 - Travaux église (annonces) | + 824,17€   |
| 21538 op 250 - poteaux incendie          | + 3 106,85€ |

#### Recettes d'investissement

|                                                    |               |
|----------------------------------------------------|---------------|
| 1323 - subvention CG menuiseries groupe scolaire   | + 12 539,00€  |
| 1323 - subvention FDAEC                            | + 25 081,98€  |
| 1341 - subvention DETR menuiseries groupe scolaire | + 76 895,00€  |
| 1321 - subvention DRAC travaux église              | + 8 000,00€   |
| 1641 – emprunt                                     | - 117 896,74€ |
| Unanimité                                          |               |

# COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

---

## INFORMATIONS DIVERSES

Florence Lassarade précise que la pose de la nouvelle signalétique, initiée par la CDC, a été légèrement différée mais qu'elle ne devrait pas tarder à se mettre en place.

Valérie Chiriaeff-Davoine nous informe du nouveau tarif pour la navette reliant Saint-Macaire au collège, à savoir 80 € par an.

Jean Loup Dutreuilh annonce, consécutivement au Conseil des écoles, que la classe de petite section de maternelle a pour l'instant des effectifs modestes. Il rajoute que sur l'ensemble de l'année le fonctionnement des NAP, organisé par le CVLV pour le compte de la commune, a été satisfaisant.

## QUESTIONS DIVERSES

Sylvana Lampre-Favaretto nous informe de plaintes de riverains concernant la vitesse

excessive des véhicules rue Amiral Courbet, rue d'Aulède et rue de l'Eglise. Le Maire répond que pour la rue Amiral Courbet, il peut être étudié l'inversion du sens de circulation mais qu'il faut attentivement en évaluer les conséquences. Pour les deux autres, il semble difficile de rouler rapidement en raison de la configuration de la voirie et de la présence fréquente de piétons.

Michel Guindeuil rappelle qu'il n'y a pas de panneaux pour informer de l'interdiction de stationner dans la vieille ville pour les fourgons et autres campings cars. Le Maire répond que l'arrêté a bien été pris mais qu'il faut effectivement faire l'acquisition d'un panneau adéquat.



## Coup de gueule !



La déchetterie de Langon et les containers sont prévus pour recueillir ce type de déchets, ce n'est en rien le travail du service de ramassage des ordures ménagères.

Pour le bien collectif, faisons un effort de civilité !



# INTER VILLAGES 2015

Le weekend du 27 et 28 juin dernier, une délégation faite d'une cinquantaine de personnes, adultes, ados, enfants, s'est rendue à Saint-Macaire du bois pour une rencontre entre les trois Saint-Macaire. Au menu de ces 2 jours de festivités : intervillages, fête de la musique et échanges divers. ..

Tout commence le samedi après-midi par les jeux. Notre cité est représentée par deux équipes constituées, après maintes négociations, par les deux capitaines. La première, en bleu foncé, est emmenée par l'infatigable Rabah et termine à la 3<sup>ème</sup> place, non sans avoir vendu chèrement et bruyamment – sa peau. La deuxième, en bleu clair, est emmenée par l'immense Cédric et termine à une longueur de l'autre formation Macarienne après avoir mené longtemps le classement du fil rouge avec une performance remarquée et remarquable d'Arnaud. Signalons au passage qu'à la fin des jeux nos deux équipes avaient le même nombre de points et qu'un tir à la corde a dû les départager. Dans ce duel fratricide l'équipe de Rabah se montre la plus costaud malgré une résistance héroïque de l'équipe de Cédric.



Evidemment, en citoyens bien élevés, les Macariens laissent la victoire à leurs amis de Saint-Macaire du Bois pour les remercier de leur chaleureux accueil. Puis, après un bain dans la piscine - plus ou moins forcé – place, le soir, à la fête de la musique avec des groupes de grande qualité et une très bonne ambiance. Après une courte nuit pour la plupart, visite le lendemain d'une cave à champignons et repas champêtre mis en commun avec tous les participants de ce weekend festif. Merci à nos amis de Saint-Macaire du bois pour leur accueil grandiose, merci à tous ceux qui ont permis que ces deux jours aient lieu, merci à nos ados présents qui se sont comportés dignement, merci à Nicolas le chauffeur du bus qui, la prochaine fois, n'oubliera pas ses boules Quiès et en principe rendez-vous dans deux ans à Saint-Macaire en Mauges !

Jean-Loup Dutreuilh



# SAINT-MACAIRE EN IMAGES...

Cette rubrique vous est ouverte, envoyez-nous vos photos... Merci de votre participation !



Directeur de la publication : Philippe Patanchon. Mise en page : Isabelle Buin-Bourjalat. Crédit photos : P. Lelièvre, IBB. Dépôt légal à parution. Tirage 1000 ex - communication@saaint-macaire.fr

Tous nos remerciements à Philippe Lelièvre et Iza Pauly grands reporters artistiques des événements de l'été !